

CABINET

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES SERVICES
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FORMATION

DÉCISION

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DES EAUX FORÊTS CHASSES ET PÊCHES

N° 046 /MEFPCP/CAB/SG/DSAF/SPF.

(/ISAS : (/U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;

(/U l'Ordonnance n° 93.008 du 14 Juin 1993, portant Statut Général de la
Fonction Publique Centrafricaine ;

(/U le Décret n° 97.012 du 30 Janvier 1997, portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Action pour la Défense de la
Démocratie ;

(/U Décret n° 97.015 du 18 Février 1997, portant nomination des Membres du
Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie et son Additif
n° 97.043 du 7 Avril 1997 ;

(/U le Décret n° 98.176 du 3 Juin 1998, portant modification et complétant
les dispositions des Décrets n°s 97.015 et 97.043 des 18.02 et 7.04.
1997, portant nomination des Membres du Gouvernement d'Action pour la
Défense de la Démocratie.

(/U Le Décret n° 98.023 du 12 Février 1998, portant Organisation du
Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches
et fixant les Attributions du Ministre ;

(/U le Décret n° 81.124 du 26 Novembre 1981 fixant les modalités de
différents régimes de congé ;

La demande de l'intéressé en date du 1er Juillet 1998

DÉCIDE

Article 1er. - Un congé Administratif de deux (2) mois au titre des années
1997 - 1998 à passer à BOZOUUM (Préfecture de l'Ouhang-Pendé) pour compter du
1er Octobre 1998 est accordé à Monsieur KENDAB René-Raymond, Technicien
Supérieur des Eaux et Forêts de 3ème Classe 2ème Echelon en service à la
Direction de la Sensibilisation au Ministère de l'Environnement, des Eaux Forêts,
Chasses et Pêches à Bangui.

Article 2. - L'intéressé passant son congé à BOZOUUM, voyagera à ses frais et
prendra toutes les dispositions nécessaires pour rejoindre son poste dès
l'expiration de son congé.

Article 3. - La présente Décision sera enregistrée et Communiquée partout où
besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MEFPCP/CAB..... 1
- SG..... 1
- DSGC..... 1
- DGFP..... 1
- DCF..... 1
- DSAF/SPF..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 1
- CHRONO..... 1

FAIT A BANGUI, le 24 SEP. 1998



C A B I N E T

DIRECTION DES SERVICES
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL ET
DE LA FORMATION

N° 219 /MEEFCP/CAB/DSAF/SPF.-

NOTE DE SERVICE

Pour compter de la date de signature de la présente, Monsieur KENDAO René-Raymond, Technicien Supérieur des Eaux et Forêts de 3^e Classe et 2^e Echelon, Assistant à la Direction de la Cellule de Sensibilisation, bénéficiaire d'un Congé Administratif de deux (2) mois par Décision n° 046/MEEFCP/CAB/SG/DSAF/SPF du 24 Septembre 1998, est maintenu à son poste pour nécessité de service.

N.B.: L'intéressé pourra jouir de son congé ultérieurement.

Fait à Bangui, le - 6 NOV. 1998

LE SECRETAIRE GENERAL

AMPLIATIONS

- MEEFCP/CAB..... 1
- SG..... 1
- DGSC..... 1
- DCF..... 1
- DSAF/SPF..... 2
- INTERESSE..... 2
- DOSSIER..... 1
- CHRONO..... 1



-Victor MEIGARI-

C A B I N E T

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES SERVICES
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FORMATION

D É C I S I O N

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DES EAUX FORÊTS CHASSES ET PÊCHES

N° 046 /MEFPC/GAB/SG/DSAP/SPF.

(/ISAS : (/U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;

(/U l'Ordonnance n° 93.008 du 14 Juin 1993, portant Statut Général de la
Fonction Publique Centrafricaine ;

(/U le Décret n° 97.012 du 30 Janvier 1997, portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Action pour la Défense de la
Démocratie ;

(/U Décret n° 97.015 du 18 Février 1997, portant nomination des Membres du
Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie et son Additif
n° 97.043 du 7 Avril 1997 ;

(/U le Décret n° 98.176 du 3 Juin 1998, portant modification et complétant
les dispositions des Décrets n°s 97.015 et 97.043 des 18.02 et 7.04.
1997, portant nomination des Membres du Gouvernement d'Action pour la
Défense de la Démocratie.

(/U Le Décret n° 98.023 du 12 Février 1998, portant Organisation du
Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches
et fixant les Attributions du Ministre ;

(/U le Décret n° 81.124 du 26 Novembre 1981 fixant les modalités de
différents régimes de congé ;

La demande de l'intéressé en date du 1er Juillet 1998

D É C I D E

Article 1er. - Un congé Administratif de deux (2) mois au titre des années
1997 - 1998 à passer à BOZOUUM (Préfecture de l'Ouhang-Pendé) pour compter du
1er Octobre 1998 est accordé à Monsieur KENDAB René-Raymond, Technicien
Supérieur des Eaux et Forêts de 3ème Classe 2ème Echelon en service à la
Direction de la Sensibilisation au Ministère de l'Environnement, des Eaux Forêts,
Chasses et Pêches à Bangui.

Article 2. - L'intéressé passant son congé à BOZOUUM, voyagera à ses frais et
prendra toutes les dispositions nécessaires pour rejoindre son poste dès
l'expiration de son congé.

Article 3. - La présente Décision sera enregistrée et Communiquée partout où
besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MEFPC/GAB.... I
- SG..... I
- DGSCx..... I
- DGFP..... I
- DCF..... I
- DSAP/SPF..... 2
- INTERESSE I
- DOSSIER I
- CHRONO..... I

FAIT A BANGUI, LE 24 SEP. 1998

